



PROCÈS VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

17 Juin 2019

PRÉSENCE

12 associations représentées,

12 associations absentes non excusées (Fever Cheer Dance, Adyss, Bulldogs, Stade Clermontois, Spice Cheers, Collège Gironnet, Giants, Paladins, 45èmes, Servals, Diabes Bleus).

Étaient présents :

AS Flag Décines, Huitième Légion, Salers, Avalanches, Unity Cheer Dance, Black Hornets, Sharks, Aigles, Falcons, Black Panthers, Eveil de Lyon, Centaures

Présents LARAFA : Jean-Yves Pattard – Trésorier, Franck LAZARO – CTRF. Excusé : Mickaël Adrian - Président

VOTES

Les votes pris en compte sont basés sur la répartition suivante, établie selon les statuts de la LARAFA :

FEVER CHEER DANCE	1
STADE CLERMONTOIS	
COLLEGE GIRONNET	
AS FLAG DECINES	2
PALADINS	5
SPICE CHEERS	
HUITIEME LEGION	
SALERS	6
GIANTS	
AVALANCHES	10
BULLDOGS	
45EMES	
UNITY CHEER DANCE	
BLACK HORNETS	
ADYSS	
SHARKS	
SERVALS	15
DIABLES BLEUS	
AIGLES	
FALCONS	21
BLACK PANTHERS	
EVEIL DE LYON	25
CENTAURES	
TOTAL AUVERGNE-RHONE-ALPES	252

Total des voix des clubs présents : 167 voix ARA.

Ligue **Auvergne-Rhône-Alpes** de Américain

PROPOSITIONS FFFA

Fixation à 5 euros du prix de vente de licence bénévole :

Jean-Yves Pattard explique qu'il a été constaté que les clubs ne pensent pas forcément à assurer leurs adhérents lorsque ces derniers opèrent en tant que bénévoles. Aussi la FFFA a créé la licence « Bénévole » pour faciliter les clubs dans leurs démarches. Cette proposition reste une licence non obligatoire.

Vote de la proposition.

Pour :	132 voix	Contre :	0 voix	Abstention :	25 voix
---------------	----------	-----------------	--------	---------------------	---------

La proposition est adoptée.

Changement de cycle de l'exercice comptable – Clôture au 31/12

Jean-Yves Pattard explique que ce changement facilitera la gestion financière fédérale,

- Un suivi facilité des CO du Ministère qui sont organisées par année civile (gestion des fonds dédiés) ;
- Pour organiser ses campagnes budgétaires et le suivis des projets (coûts et financements)
- Pour mettre en cohérence les comptabilités de la structure commerciale et la structure associative pour pouvoir appliquer une optimisation fiscale (intégration mère-filiale)

Ce changement n'a aucun impact sur les exercices comptables des clubs et des ligues qui restent maîtres de leur exercice comptable.

Vote de la proposition.

Pour :	167 voix	Contre :	0 voix	Abstention :	0 voix
---------------	----------	-----------------	--------	---------------------	--------

La proposition est adoptée.

FFFA budget prévisionnel 2019-2020 rectifié :

Jean-Yves Pattard explique les grandes lignes du budget et répond aux demandes d'explications.

Vote de la proposition.

Pour :	101 voix	Contre :	0 voix	Abstention :	66 voix
---------------	----------	-----------------	--------	---------------------	---------

Le budget Fédéral 2019-2020 est adopté.

–

Questions diverses

Centaures : « Les clubs ont été informés il y a un an maintenant de la mise en conformité des règlements français cheerleading avec la réglementation internationale, qui doit se faire pour la saison 2019-2020. Quand pourrons nous avoir les guides pour la saison ? Afin d'anticiper les évolutions des règlements pour la formation de nos entraîneurs. Va-t-il y avoir des formations supplémentaires pour cette adaptation ? »

Franck Lazaro : « Nous avons pris les renseignements auprès de Marion Crochet, responsable Cheerleading à la FFFA, qui a confirmé que les changements de règlements envisagés seront décalés pour la saison 2020-2021. Durant cette période d'attente, aucune modification ne sera apportée au contenu des formations cheerleading. »

Désignation des représentants de la LARAFa à l'AG de la FFFA :

Joëlle Tischhauser se propose pour représenter la LARAFa lors de l'AG de la FFFA du 29/06/2019.

Pour : 167 voix **Contre :** 0 voix **Abstention :** 0 voix

L'AG de la LARAFa demande à sa représentante de présenter les remarques et questions suivantes :

- Mécontentement des clubs de cheerleading sur le report des modifications de règlements
- Au vu d'une forme d'incohérence entre des moyens financiers en baisse de 40% et une communication incitative pour le développement de la pratique féminine, quelle stratégie est donc envisagée par la FFFA pour amoindrir les disparités entre clubs/Ligues ? Quelles sont les directives poussées par la DTN et la FFFA envers les ligues, et par voie de conséquence envers les clubs ?

Clôture de l'Assemblée Générale à 22h.

Signature du Président

LARAFa
Ligue Auvergne Rhône Alpes
de Football Américain